

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**21 DECEMBRE 2023**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Convention de  
financement Saint  
Germain en live /  
La CLEF 2023**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 22 décembre 2023  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en Préfecture  
le 22 décembre 2023  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2023

Pour le Maire  
Par délégation  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE**

**DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt trois, le 21 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE\*, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur LE GARSMEUR

\*Madame BOGE présente à partir du dossier 23 H 19

**Avaient donné procuration :**

Madame AGUINET à Monsieur PERICARD  
Madame BOUTIN à Madame LESUEUR  
Monsieur BASSINE à Monsieur MIRABELLI  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame BOGE à Monsieur THOMAS  
Monsieur ROUXEL à Monsieur LE GARSMEUR

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MIRABELLI

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20231221-23-H-05-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023

**N° DE DOSSIER** : 23 H 05

**OBJET** : CONVENTION DE FINANCEMENT SAINT GERMAIN EN LIVE / LA CLEF  
2023

**RAPPORTEUR** : Monsieur BATTISTELLI

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La programmation de la troisième édition du festival Saint Germain en live, consacrée aux musiques actuelles avec une ouverture à la danse et au cirque, a accueilli des artistes confirmés (Benjamin Biolay, Pete Doherty, Izia, Electro Deluxe, Doums...) tout en faisant une place aux nouveaux talents (tels que Laura Cahen...)

Les 4 jours du festival ont été une nouvelle fois une invitation à un voyage musical pour tous les publics : outre une programmation dans les salles de spectacle, le festival propose de nombreuses programmations et performances dans l'espace urbain (danse urbaine, fanfares...) ainsi que des concerts dans les bars (Bars en live). Ce festival est désormais le temps fort musical de la rentrée qui ouvre la saison culturelle. Il a accueilli cette année 23 formations musicales, 3 214 billets ont été vendus pour les concerts en salles et un public nombreux a assisté aux différentes propositions gratuites dans les rues et les bars.

Pour programmer et organiser ce festival né en 2021, la Ville s'appuie principalement sur le Théâtre Alexandre-Dumas (TAD) qui fédère ses différents partenaires saint-germanoïis, dont La CLEF. En raison de sa forte notoriété, notamment auprès d'un public jeune, La CLEF est un partenaire important du festival permettant de présenter les musiques urbaines. Pour cette troisième édition, La CLEF a programmé trois soirées (musiques du monde, rap, jazz/funk) : 1 204 spectateurs ont été accueilli, soit 80 % de remplissage.

Conformément à l'article 4.1 de la convention triennale de mandat de vente de billets entre la Ville et La CLEF, votée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 avril 2022 :

- La CLEF verse au TAD l'intégralité des recettes encaissées pour son compte (excepté celles des concerts programmés à La CLEF) ; soit pour l'édition 2023 : 530 € TTC,
- La Ville verse à La CLEF l'intégralité des recettes encaissées par le TAD pour les concerts à La CLEF ; soit pour l'édition 2023 : 11 032,40 € TTC.

Conformément à l'article 5.3 de la convention de coproduction entre la Ville et La CLEF, votée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 juin 2023, la Ville et La CLEF, à l'issue d'un temps de bilan, se sont concertées pour que le festival ne mette pas en difficulté l'association.

Il a été convenu que la Ville prenne en charge 50% du déficit d'exploitation des 3 concerts produits à La CLEF et par La CLEF, soit 7 062,00 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser les recettes des concerts programmés à La CLEF et encaissées par le TAD,
- Verser à La CLEF 50% du déficit d'exploitation des concerts produits à La CLEF par La CLEF, pour un montant total de 7 062,00 € TTC (6 693,80 € HT),
- Signer tous les documents s'y rapportant.

## DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Verser les recettes des concerts programmés à La CLEF et encaissées par le TAD,
- Verser à La CLEF 50% du déficit d'exploitation des concerts produits à La CLEF par La CLEF, pour un montant total de 7 062,00 € TTC (6 693,80 € HT),
- Signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## LA CLEF - BUDGET REALISE SAINT GERMAIN EN LIVE EDITION 2023

DATE	ARTISTE	Coût cession + accueil artistes	Agents de sécurité	Location technique	Techniciens intermittents	Transports	TOTAL	
vendredi 29	DAKHABRAKHA + VIVEVONA	9 229 €	384 €		3	850 €	0 €	10 731 €
samedi 30	DOUMS + COEHLO + SKIA	9 833 €	498 €	965 €	3	850 €	0 €	11 449 €
dimanche 1er	ELECTRO DELUXE + FELIX 8000	11 654 €	540 €		3	850 €	169 €	14 446 €
		<b>30 716 €</b>	<b>1 422 €</b>	<b>965 €</b>		<b>2 550 €</b>	<b>169 €</b>	<b>36 626 €</b>

\*Montants en TTC

<b>TOTAL DES DEPENSES DIRECTES PRISES EN CHARGE PAR LA CLEF</b>	<b>36 626 €</b>
---	-----------------

Date	Artites	Entrées	Recettes	Equilibre
vendredi 29	DAKHABRAKHA + VIVEVONA	451	8 777,20 €	-1 953,80 €
samedi 30	DOUMS + COEHLO + SKIA	251	4 408,80 €	-7 040,20 €
dimanche 1er	ELECTRO DELUXE + FELIX 8000	494	9 316,40 €	-5 129,11 €
	<b>TOTAUX</b>		<b>22 502 €</b>	<b>-14 123 €</b>

\*Montants en TTC

-14 123 €

50% -7 062 €